



## **Bon de commande des perches à LED :**

À rendre avec le règlement de préférence par chèque au nom de l'APEEK, ou en espèces (compte juste : tout surplus sera considéré comme un don à l'APEEK) dans une enveloppe fermée **au plus tard pour le 03/11/2025** à l'enseignante de votre enfant.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nombres de perche : \_\_\_\_\_ X 3€ = \_\_\_\_\_ €

Classe : \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'un parent : \_\_\_\_\_

**Les commandes seront distribuées le jour même du 10/11 à partir de 17h dans la cour de l'école élémentaire sur un stand prévu à cet effet.**

---

## **INSCRIPTION A LA FÊTE DE LA SAINT MARTIN**

**A rendre dans le cahier de liaison le 03/11/2025**

Mon(mes) enfant(s) (NOM/Prénom) .....

.....

sera(seront) présent(s) et participera(participeront) à la fête de la Saint Martin le 10/11/2025 à 17h30.

Il(s) sera(seront) accompagnés des personnes suivantes (NOM/Prénom de toutes les personnes présentes adultes ET enfants) :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Afin de respecter le règlement, aucune personne ne figurant par sur cette liste d'inscription ne sera autorisée à entrer dans la cour de l'école.**

Les enfants inscrits à la Ruche ce soir-là viendront accompagnés des animateurs. Merci de vous inscrire, même si vous nous rejoignez plus tard pour venir le chercher.

**Merci à tous pour votre compréhension.**

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 06.14.93.74.75 ou par mail  
[ape.kunheim@gmail.com](mailto:ape.kunheim@gmail.com).**